

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 21 décembre 2021

La CFE-CGC conforte sa troisième place dans la Métallurgie, tous collèges confondus.

A l'issue du cycle des élections professionnelles 2017-2020 dans les entreprises de la branche de la Métallurgie, la CFE-CGC augmente son poids relatif parmi les organisations représentatives. Elle y affiche la plus grosse progression avec un gain de 2,4 points.

Alors qu'elle n'a statutairement compétence que sur les collèges des Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres, la CFE-CGC représente désormais 24,39% des salariés, tous collèges confondus.

En effet, l'arrêté de représentativité paru au Journal Officiel du 18 décembre 2021 fixe pour le cycle 2021-2024, le poids respectif de chacune des organisations syndicales représentatives de la branche à 24,39% pour la CFE-CGC, derrière la CFDT (29,27%) et la CGT (27,73%) et devant FO (18,61%).

En matière de suffrages exprimés, seule la CFE-CGC augmente son audience de près de 6 000 voix.

La fédération de la Métallurgie CFE-CGC se félicite de cet excellent résultat, fruit de l'engagement et du travail de ses militants de terrain, de la pertinence de ses analyses et de la cohérence de son action d'ensemble au service des salariés de la branche.

Contact presse :

Jean-Marie BERTHO, Secrétaire national à l'action syndicale | 06 45 66 17 52